



ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2026 000 005 955
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cour Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

Reçu en mains
 propres
 Mme URTIZVERCH
 le 15/04/2021
 J.M. t

OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : M. et Mme CALBET Claire et Régis
 Demeurant : 55, Impasse des Silleux
 32390 MONESTRIE-SUR-GEAS

Reconnait(ssen)t avoir visité le 29/02/21 à 11 h 30 par l'intermédiaire de l'agence immobilière ABAFIM, le bien Mandat N° 24352 ci-après désigné :

Appartement hyper centre
 22, rue de l'Horloge
 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur : 39 000 €
Honoraires d'agence : 6 000 €
Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur : 45 000 €
 (en lettres : Quarante cinq mille euros)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

L'acquéreur,

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Bon pour acceptation des présentes conditions

Fait à Bagueres
 Pour ABAFIM
 Le négociateur,

le 15/04/2021
 Le vendeur,

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Bon pour acceptation des présentes conditions

(1) Condition suspensive :

Pair... dernier... assemblée générale... signature

J.M. t